



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPEENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET
DE LA MODERNISATION

Paris, le 17 février 2010

n° 2290 / DRH / RH 11

LA DIRECTRICE
DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Secrétaire général,

Par un courrier du 1^{er} février 2010, vous sollicitez la réunion rapide d'un groupe de travail dédié aux agents de catégorie C et précisez les thèmes qu'il vous semble particulièrement utile d'examiner dans ce cadre.

Il va de soi que je partage bon nombre de vos préoccupations. Sur certains points que vous soulevez, des progrès importants ont déjà été faits, qu'il s'agisse en particulier des primes qui ont été relevées, selon les grades, de 19 à 23% entre 2006 et 2009 ou des logements puisque la mission d'action sociale a concentré ses recherches en 2009 sur Paris, Boulogne-Billancourt et la Courneuve.

D'autres questions relèvent en revanche d'une démarche interministérielle et vous savez que, dans ce contexte, le MAEE ne ménage pas ses efforts pour défendre les intérêts de ses agents. C'est ainsi que la réflexion sur la réforme des indemnités de résidence, dont l'un des objectifs est de mieux prendre en compte les fonctions exercées par les agents de catégorie C, est désormais du ressort du Corinte, ce qui a permis de donner une nouvelle impulsion à ce dossier sur lequel le Département a déjà beaucoup travaillé.

Comme vous le savez, le groupe de travail relatif aux agents de catégorie C a déjà tenu une première réunion consacrée à la mise en œuvre du marché multiservices et à ses répercussions sur les emplois d'adjoints techniques. Je prends bonne note de l'ensemble des questions que vous évoquez. Soyez assuré qu'elles seront inscrites à l'ordre du jour des prochaines réunions de ce groupe de travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Nathalie LOISEAU

M. Jean-Pierre FARJON
Secrétaire général de la CFDT-MAE